RÉGION NORMANDIE

Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner les villes et agglomérations dans leurs projets de revalorisation des quartiers ciblés par la géographie prioritaire de la politique de la ville. Reposant sur la mise en place de projets urbains conçus à l'échelle des quartiers, il contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers et s'inscrit en partie dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain porté par l'ANRU (à l'échelle de la Normandie, le programme concerne 6 quartiers d'intérêt national (QIN) et 16 quartiers d'intérêt régional (QIR).

Bénéficiaires

- Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- Etablissements Publics, bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte et associations, à condition que les opérations s'inscrivent dans un partenariat formalisé avec les collectivités,
- Syndics de copropriété dont la copropriété est inscrite dans une Opération programmée d'Amélioration de l'habitat ou un Plan de sauvegarde.

Caractéristiques de l'aide

Le taux de participation sera modulé à la baisse dans le cas du financement d’une opération portée par une commune ou un EPCI bénéficiant d’un taux de subvention (scoring) plus important de l’ANRU, au regard de leur situation financière, de leur effort global et de la richesse de leur territoire, de telle sorte que l’ensemble des financements publics n’excèdent pas 80 %.

Contacts

Contacts

Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables

02.35.52.57.34